CODE VALEUR : **97747**
CODE ISIN : **FR0000977472**

VITAL ACTIF PROTEGE

NOTICE D'INFORMATION

DENOMINATION :	**VITAL ACTIF PROTEGE**
FORME JURIDIQUE DE L'OPCVM :	F.C.P
PROMOTEUR :	ASTRAL FINANCE
SOCIETE DE GESTION :	SGAM Alternative Investments
DEPOSITAIRE :	SOCIETE GENERALE
ETABLISSEMENTS DESIGNES POUR RECEVOIR LES SOUSCRIPTIONS ET LES RACHATS :	GROUPE SOCIETE GENERALE
COMMISSAIRE AUX COMPTES :	DELOITTE TOUCHE TOHMATSU

CARACTERISTIQUES FINANCIERES

Classification :	**DIVERSIFIE** **OPCVM D'OPCVM** **GARANTIE INTEGRALE DU CAPITAL, à l'échéance, hors commission de souscription**
Objectif de gestion :	Le fonds a pour objectif la valorisation des actifs à moyen et long termes.
Orientation des placements :	Le portefeuille est investi sur les marchés financiers français et étrangers, en actions et autres titres de capital, en obligations et autres titres de créances, ou titres assimilés et en parts ou actions d'OPCVM. Le fonds pourra investir plus de 50% de son actif en titres d'autres OPCVM de droit français et/ou coordonnés de toute classification. Le FCP pourra intervenir sur les marchés financiers à terme réglementés français et étrangers et effectuer des opérations autorisées de gré à gré dans la limite d'une fois l'actif. En particulier, le gérant pourra soit pour couvrir le portefeuille soit, pour réaliser l'objectif de gestion du FCP, prendre des positions en vue de l'exposer à des titres, des taux, des indices, des secteurs d'activité, des zones géographiques ou des devises. A cet effet, il utilisera des instruments financiers à terme négociés de gré à gré ou sur un marché réglementé et notamment des futures ou des options. Le gérant pourra procéder à des opérations de prêts – emprunts de titres ainsi qu'à des opérations de pensions.
	Avertissement : Pour les marchés émergents, l'attention des investisseurs français est appelée sur le fait que les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant pour les grandes places internationales.
Durée minimale de placement recommandée :	7 ans et 2 mois.
Souscripteurs concernés :	Tout souscripteur, plus particulièrement réservé à Astral Finance afin de servir de support à des contrats d'assurance vie et/ou de capitalisation en unités de compte gérés par Axa Collectives.
Garantie :	**GARANT** : SOCIETE GENERALE. **Bénéficiaire de la garantie** : le Fonds. Le Fonds reçoit la garantie que la Valeur Liquidative Finale sera au moins égale à la Valeur Liquidative Initiale Maximum, majorée de 50% de la différence entre la Valeur Liquidative Maximum et la Valeur Liquidative Initiale Maximum. **Valeur Liquidative Initiale :** Toute Valeur Liquidative du 7 septembre 2001 au 27 décembre 2002*. **Valeur Liquidative Initiale Maximum :** La Valeur Liquidative Initiale la plus haute constatée sur la période du 7 septembre 2001 au 27 décembre 2002*. **Valeur Liquidative Maximum :** La Valeur Liquidative la plus haute constatée sur la période du 27 décembre 2002* au

	vendredi 12 mars 2010*. **Valeur Liquidative Finale :** Valeur Liquidative au 12 mars 2010*.(*si cette date n'est pas un jour de bourse à Paris ou est un jour férié légal en France, le premier jour précédent qui est un jour de bourse à Paris et un jour ouvré). **Porteurs bénéficiant de la garantie :** Les souscripteurs entrés sur la base d'une Valeur Liquidative Initiale, et rachetant leurs parts sur la base de la Valeur Liquidative Finale bénéficieront de la garantie. **Porteurs bénéficiant d'une protection :** Les souscripteurs entrés sur la base d'une Valeur Liquidative différente d'une Valeur Liquidative Initiale, et rachetant leurs parts sur la base de la Valeur Liquidative Finale bénéficieront d'une protection à hauteur de la Valeur Liquidative Finale. Les souscripteurs entrant sur la base d'une Valeur Liquidative autre qu'une Valeur Liquidative Initiale, et rachetant leurs parts sur la base d'une Valeur Liquidative autre que la Valeur Liquidative Finale ne bénéficieront pas de la garantie. En dehors de la date de mise en jeu de la garantie, la Valeur Liquidative soumise à l'évolution des marchés peut être différente de la valeur garantie. La Société Générale, à l'échéance de la garantie, avec l'accord d'Astral Finance, pourra proposer aux porteurs si les conditions de marchés le permettent, une nouvelle garantie après agrément de la COB.
Affectation des résultats :	Capitalisation des revenus.

MODALITES DE FONCTIONNEMENT

Date de clôture de l'exercice :	Dernier jour de bourse du mois de janvier. Date de première clôture : 31 janvier 2003.
Valeur Liquidative d'origine :	100 Euros soit 655,96 FRF.
Souscription minimale initiale :	1 part.
Montant des souscriptions ultérieures :	1 part.
Périodicité de calcul de la Valeur Liquidative :	Hebdomadaire, établie chaque vendredi ou si ce jour n'est pas un jour de bourse à Paris ou est un jour férié légal en France le premier jour ouvré précédent (ci-après la "date d'établissement de la Valeur Liquidative").
Conditions de souscriptions et de rachats :	Les souscriptions et rachats sont reçus chaque jour de banque ouvré, sont centralisés au Département des Titres et de la Bourse de la SOCIETE GENERALE au plus tard à 18h30 le deuxième jour de banque ouvré précédent la date d'établissement de la Valeur Liquidative, et sont exécutés sur la base de la prochaine Valeur Liquidative. Des fractions de parts peuvent être acquises ou cédées par millièmes. Les apports de titres ne sont pas acceptés.
Commission de souscription maximale :	5 % acquis au tiers. Néant pour les valeurs liquidative du 7 septembre 2001 au 27 décembre 2002 (inclus) dans le cas d'une souscription via un contrat d'assurance vie du promoteur, Astral Finance.
Commission de rachat :	Néant.
Frais de gestion maximum :	1,7 % H.T de l'actif net OPCVM inclus. Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du Fonds. Le Fonds Vital Actif Protégé investit dans des OPCVM dont les commissions de souscription et de rachat sont au maximum de 6 % et les frais de gestion au maximum de 2,5 %. Pour toute souscription et tout rachat du Fonds Vital Actif Protégé dans ces OPCVM sous-jacents, le Fonds ne supportera aucuns frais.
Libellé de la devise de comptabilité :	Euro.
	Adresse de la Société de Gestion SGAM Alternative Investments 2, place de la Coupole - 92400 COURBEVOIE **Adresse du dépositaire** SOCIETE GENERALE 50, boulevard Haussmann - 75009 PARIS **Adresse des Etablissements désignés pour recevoir les souscriptions et les rachats** SOCIETE GENERALE

	50, boulevard Haussmann - 75009 PARIS
	Lieu ou mode de publication de la Valeur Liquidative : Siège social de la Société de Gestion et guichets des établissements domiciles. La présente notice doit obligatoirement être proposée aux souscriptions préalablement à la souscription, remise à la souscription et mise à la disposition du public sur simple demande. La note d'information complète de l'OPCVM et le dernier document périodique sont disponibles auprès de la Société de Gestion et des guichets des établissements domiciles des souscriptions et des rachats.
	Date d'agrément de l'OPCVM : 14/08/2001 Date d'agrément de la modification : 01/03/2002 Date d'agrément de la modification : 09/08/2002 Date d'édition de la notice d'information : 30/06/2004